Province de Québec Municipalité de Saint-Noël 2 août 2021

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 2 août 2021, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Mélissa Gagnon

MM. Guy Gendron Gilbert Marquis

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

106-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

107-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal 5 juillet 2021, tel que présenté.

LES COMPTES À PAYER

108-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gilbert Marquis et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 2 août 2021, pour un montant de cinquante-trois-milles-deux-cent-quarante-cinq et quarante-trois (53 245.43 \$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau pour un montant de dix-neuf et quarante (19.40 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant de dix-neuf-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix-sept et quarante-sept (19 797.47 \$) incluant un montant de cinq-mille-trois-cent-vingt-deux et soixante-dix-huit (5 322.78 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

SUGGESTION CITOYENNE – PARC À CHIEN

108-2021

ATTENDU QU' une demande a été adressée à la municipalité pour l'installation d'un

parc à chien;

ATTENDU QU' avant de prendre une décision, la municipalité aimerait connaître

l'opinion des propriétaires de chiens ;

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement:

De faire un sondage auprès de la population, à savoir si l'installation d'un parc à chiens est un besoin au niveau de la municipalité.

VIOLENCE CONJUGALE

109-2021

Attendu que la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain

a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne

(article 1)

Attendu que c'est dans ls sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes

et, qu'en 2015 l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

19 400 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugar,

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière

de violence conjugal;

Attendu qu' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les

femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un

frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les

femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le

Québec;

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

AVIS DE MOTION

Je, Gilbert Marquis, conseiller au siège numéro 4, donne avis de motion qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'une modification de la politique de gestion contractuelle.

Gilbert Marquis

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 207-2021

110-2021

Il est déposé et présenté par le conseiller M. Gilbert Marquis le projet de règlement #207-2021 concernant la modification de la Politique de gestion contractuelle. Des copies du règlement sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

AVIS DE MOTION

Je, Guy Gendron, conseiller au siège numéro 5, donne avis de motion voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage 141-04 de manière à autoriser, pour certains usages, ainsi que régir l'utilisation de conteneurs comme bâtiments d'entreposage complémentaires lorsque recouverts.

Guy Gendron

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 141-04

111-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Noël est régie par le Code municipal et

la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 141-04 de la Municipalité de

Saint-Noël a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le

3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal désire autoriser, pour certains usages, ainsi que régir l'utilisation de conteneurs comme bâtiments d'entreposage complémentaires lorsque recouverts.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 206-2021 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- de publier un avis annonçant la possibilité aux citoyens concernés de transmettre leurs commentaires à l'égard de ce premier projet de règlement en remplacement de l'assemblée publique de consultation normalement prévue par la Loi, conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

VÉLO-PARK

112-2021

Il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, appuyé par M. Gilbert Marquis et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Noël appuie le projet de Les Loisirs de Saint-Noël pour le Vélo-Park afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

Que la municipalité de Saint-Noël s'engage à conclure une entente de service avec Les Loisirs de Saint-Noël pour le Vélo-Park afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

MANDAT MRC DE LA MATAPÉDIA

113-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia et ce pour,

- . Relevé terrain
- . Étude géotechnique si requis
- . Plans et devis
- Estimation préliminaire
- . Appel d'offres
- . Dépôt demande financière volet Accélération du PAVL

Relatif à la réfection des rangs 11 et 12.

RUE ST-GEORGES

114-2021

CONSIDÉRANT QU' il y a des travaux de rapiéçages (asphalte) à effectuer dans la rue St-Georges ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à effectuer sont évalués à moins de 25 000 \$;

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Noël autorise les travaux de rapiéçages de la rue St-Georges.

RUE ST-JOSEPH EST ET OUEST ET RUE ST-FRANÇOIS

115-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Noël ajoute du rapiéçage d'asphalte dans les rues St-Joseph Ouest et St-Joseph Est dans l'appel d'offres de la rue St-François.

SIGNALISATION MTQ

116-2021

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'adresser une demande au Ministère du Transport afin qu'un panneau d'identification de ralentir soit posé près de la garderie située au 299 Route 297.

AUTORISATION DE SIGNATURE

117-2021

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'autoriser M. Daniel Carrier, maire et Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël le contrat de vente du lot numéro # 6448225 à M. Christian Lajoie.

VENTE DE GRÉ À GRÉ

118-2021

Il est proposé par M. Gilbert Marquis et résolu unanimement de vendre de gré à gré les items usagés suivants :

- . Une tondeuse de tracteur 500.00 \$
- . Un fouet à gaz

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2021

119-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement de faire la modification suivante au calendrier des séances 2021 :

- La séance ordinaire fixée au lundi 8 novembre 2021 est repoussée au lundi 15 novembre 2021.

<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

120-2021

Il	est proposé	par M. (Guy G	Gendron	et résolu	unanimement
----	-------------	----------	-------	---------	-----------	-------------

D e lever la séance à 21 h 05.							
Daniel Carrier	Manon Caron						
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière						

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.